

Département du Calvados
Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 12 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, Maire.

Présents : Franck Robillard, Julia Mathon-Quellien, Olivier Davy, Valérie Albareda, Thierry Gouix, Laurence Adam, Nicolas Gilles, Bruno Onfroy, Jean-Pierre Paquet, Sandrine Roullier, Montaigne Eric.

Procuration : Isabelle Imbeaud à Jean-Pierre Paquet, Catherine Lemaitre à Thierry Gouix, Nicolas Grégoire à Laurence Adam, Virginie Berthier à Franck Robillard

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence ADAM

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de novembre
2. Devis travaux de rénovation du gymnase
3. Questions et informations diverses

Monsieur Robillard maire informe que deux ordres du jour sont ajoutés

- Le vote de la délibération concernant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.
- L'acceptation par délibération de recevoir des dons à la commune.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2019 :

Suite à la remarque du conseil, la précision « à titre familial » sera ajoutée concernant la demande de réservation de concession de Madame Lainey.

Approuvé à l'unanimité

Devis travaux de rénovation du gymnase :

Franck Robillard, maire, fait le point sur l'avancée des travaux en présentant l'esquisse et les plans du futur gymnase. Il présente les différents devis reçus pour la réalisation de contrôle de la structure existante et propose de retenir l'entreprise CréaHome Ingénierie pour pouvoir respecter les délais de dépôt de permis de construire.

	BSB Bureau d'étude Bois Structure	CréaHome Ingenierie	1PE Ingenierie
Localité	Bernière/mer (1.4)	La Lande Patry (61)	Brecey (50)
Missions	Etude technique Rapport Chiffrage des travaux Non prévu : DCE, plans	Investigation : 1800€ HT ingenierie : 2160€ HT Plans de renforcement : 2160€ HT	Relevé : 1200 € Diagnostic : 2000€ Renforcement : 1600€
Délai relevé	Non renseigné	3 à 5 jours	15 jours
Délai Rapport		10 à 15 jours	30 jours
Prix HT	4 600 €	6 120 €	4 800 €
Prix TTC	5 520 €	7 344 €	5 760 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la réalisation du contrôle à l'entreprise CréaHomme Ingenierie.

Le maire, expose aussi les différents devis concernant la mission de contrôle technique de construction (solidité des structures, solidité des ouvrages existants, stabilité des avoisinants, sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées), la mission SPS (c'est-à-dire la partie sécurité du chantier et des extérieurs : gestion du personnel, des déchets...), ainsi que la mission de diagnostic amiante.

Voir tableau annexe 1

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité de retenir l'entreprise Socotec avec un devis de 5400.00€ pour la réalisation de toutes ces missions.

Transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019 la prise de compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes de l'Orne et de l'Odon.

Cette prise de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la Communauté de Communes, des biens meubles et immeubles pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée dans un procès-verbal établi entre la commune de Feuguerolles-Bully et la communauté de communes. Néanmoins il faut que le conseil municipal délibère sur cette mise à disposition ainsi que sur la signature de la convention.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité de mettre à disposition de la communauté de Communes, l'ensemble des biens, droits et obligations relatifs à la compétence assainissement des eaux usées et autorise le Maire à signer la convention nécessaire de cette mise à disposition.

L'acceptation par délibération de recevoir des dons à la commune

Franck Robillard, maire informe que pour prendre en charge la moitié de l'inscription pour toute habitante de la commune à la Rochambelle, il faut auparavant prévoir de délibérer sur l'acceptation de don à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de recevoir les chèques correspondants à la moitié de la participation à la Rochambelle sous forme de don à la commune.

Questions et informations diverses

- Mr Paquet demande de prévoir une intervention Rue du Béquet afin de nettoyer la buse pour favoriser le drainage du fossé. Elle sera prévue lors de la location d'une mini pelle.
- Monsieur le Maire informe que les platanes Route de Bully vont être élagués par l'entreprise Gobet à l'aide d'une nacelle le jeudi 19 décembre.
- M Gilles revient sur la visibilité des vélos Rue du Bosq (Bully), il propose d'ajouter un panneau « danger » pour signaler l'arrivée des cyclistes aux automobilistes qui montent du Moulin de Bully.
- M Tribouillard (habitant) demande l'éclairage sur la piste cyclable entre Feuguerolles et Bully le soir. Le conseil lui rappelle que les heures d'allumage ont été votées en conseil. Que pour des raisons de coût, de réduction de consommation d'énergie et de bon fonctionnement des candélabres, ceux-ci sont allumés uniquement le week-end. En revanche, le bon fonctionnement des plots répartis tout le long de la piste sera vérifié.
- Franck Robillard rappelle également la date des vœux fixée au vendredi 3 Janvier à 18h à la SMA.

Séance levée à 21h45.